

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

## Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public

Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	FINORGA NOVASEP
Adresse de l'établissement :	497 Route de Givors
	38 670 Chasse sur Rhône
Activité de l'établissement :	Production par synthèse chimique ou purification chromatographique de principes actifs pharmaceutiques ou intermédiaires
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	
Nature des dangers liés aux	Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont :

Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :

- L'incendie : feu de nappe (liquide),
- L'explosion : explosion de vapeurs inflammables consécutive à une fuite de liquide inflammable.
- L'émission dans l'air de vapeurs toxiques suite à une fuite de substance toxique dans l'air.

Ils sont à l'origine des effets suivants :

 Les effets thermiques sont liés au rayonnement de chaleur émis par la combustion plus ou moins rapide d'une substance inflammable. Ces effets peuvent provoquer des lésions graves aux personnels exposés.

- Les effets de surpression résultent d'une onde de pression provoquée par une explosion. Dans le cas de NOVASEP, celle-ci pourrait être causée par un nuage de vapeurs inflammables contenues dans un atelier de production.
- Les effets toxiques sont liés à la toxicité intrinsèque de la substance rejetée, de la dose reçue et de la voie d'exposition (respiration ou cutanée). Ils se traduisent par des irritations respiratoires et/ou intoxications plus sévères

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

Résumé des principaux types de <u>Tous les scenarii ont été étudiés, mis à jour et communiqués à la DREAL en</u> scénarios et des mesures de 2014.

<u>Les scénarios d'incendie</u>: Ils concernent principalement les ateliers et les stockages de solvants inflammables.

Les mesures de sécurité prises pour prévenir ce type de scénario sont :

- Installation fixe de protection automatique contre les incendies de type déluge en ateliers et sur les parcs de stockage vérifiée et maintenue par une société agréée APSAD
- Installation fixe de protection incendie sprinklers au magasin de stockage matières premières et produits finis et laboratoire analyse vérifiée et maintenue par une société agréée APSAD
- Détection incendie au laboratoire recherche et développement
- Reserve incendie de 720 m3 avec 5 poteaux usine
- Formation du personnel
- Consignes de sécurité
- Plan d'opération interne
- Equipiers de première intervention
- Equipiers de seconde intervention
- Protocoles de chargement déchargement des camions
- Plan de maintenance préventive des appareillages
- Plan de modernisation des installations
- Cuvettes de rétention
- Bassin de prévention de 3000 m3
- Détection incendie
- Détection explosimètrique fixe et portative
- Alarmes de niveau haut sur les cuves de stockage
- Présence de personnel en permanence, travail en 5\*8
- Gardiennage permanent du site

<u>Les scénarios d'explosion</u> : Ils concernent essentiellement l'intérieur des ateliers de production et les parcs de stockage. Les mesures prises sont identiques à celles du risque incendie avec également :

- utilisation d'équipements et installations électriques compatibles avec ce risque (matériel certifié ATEX)
- plan des zones à risque d'explosion
- soupapes
- disques d'éclatement
- vérification du matériel sous pression ESP

- inertage des cuves et des appareillages
- procédure de bon de feu

## Les scénarios de fuite d'une substance toxique :

Pour chaque scénario, les mesures de sécurité suivantes sont mises en œuvre :

- Détection en permanence de fuite pour les stockages (réseau de capteurs) avec arrêt automatique des installations concernées.
- Mise en protection par des rideaux d'eau ou par épandage de mousse (selon le produit) dans la zone concernée par la fuite.
- Rétentions
- Bouteilles et conteneurs sécurisés

Des procédures et des arrêts d'urgence situés à distance des installations permettent la mise en sécurité de chaque installation et l'arrêt total si besoin.

## Pour prévenir et maitriser les effets de ces scénarios d'accident

L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité conforme à la réglementation et aux exigences du Groupe. Ce système intègre notamment la formation et l'habilitation des personnels (internes et externes à NOVASEP). Des procédures et des modes opératoires sont établis pour exploiter les installations en sécurité.

L'établissement est surveillé (gardienné) 24/24 et 365 j/an. L'accès au site est strictement contrôlé.

Les salariés et intervenants extérieurs sont formés aux risques et aux procédures à suivre.

Le site dispose d'un POI, d'une équipe de 8 cadres d'astreinte et de 27 équipiers de seconde intervention. Il est soumis à PPI (29 Mai 2008).